

## Qu'est-ce qu'un EDPM ?

Un EDPM, un **engin de déplacement personnel motorisé**, regroupe plusieurs équipements comme les différents modèles de trottinettes et patinettes électriques, les gyropodes, les monoroues ou les hoverboards.



vélo électrique



monoroue



trottinette électrique



hoverboard

Le vélo et les engins de déplacement personnels motorisés sont de plus en plus utilisés comme modes de transport notamment dans les milieux urbains. Cependant, l'utilisateur de ces équipements est exposé au risque d'accident de la route comme tout autre mode de déplacement. La forte vulnérabilité du conducteur lors d'un accident peut avoir des conséquences dramatiques.

En 2020, **178 personnes sont décédées et 4 594 personnes ont été blessées dans un accident impliquant un vélo**. De plus sur la même année, 55 personnes sont décédées et 1 606 personnes ont été blessées dans un accident impliquant un EDPM (dont principalement la trottinette). Afin de circuler avec un maximum de sécurité, il est important de respecter un certain nombre de règles.

**Le respect des règles peut éviter un drame !  
Conduisez en sécurité !**



**SALARIÉ**

**UTILISATION DU VÉLO  
OU DES EDPM**

PRÉVENTION

# Prévenir les **risques** lors de l'utilisation d'un **vélo ou d'un EDPM**

## Équipements à avoir

### Vélos

#### OBLIGATOIRES

- Avertisseur sonore
- Eclairage avant et arrière
- Catadioptres arrière et latéraux
- Freins avant et arrière

#### CONSEILLÉS

- Rétroviseurs
- Garde-boue
- Porte-bagages
- Pneus à bandes latérales rétroréfléchissantes
- Écarteur de danger
- Carter de chaîne
- Béquille.

### Trottinettes

#### OBLIGATOIRES

- Avertisseur sonore
- Eclairage avant et arrière
- Catadioptres et latéraux
- Freins avant et arrière
- Moteur bridé à 25 km/h

#### CONSEILLÉ

- Béquille



Photographie de catadioptre



Photographie de carter de chaîne

## Précautions à prendre

### Vélos

### Trottinettes

- **Respecter le Code de la Route**
- Ne pas dépasser par la droite
- Ne pas se positionner dans l'angle mort d'un véhicule
- Utiliser autant que possible les voies vélos
- Ne pas emprunter les trottoirs
- Ne pas porter de casque audio ou d'oreillette
- Vérifier régulièrement la pression des pneus
- Porter un casque de protection et un gilet réfléchissant
- Indiquer les changements de direction en tendant le bras



### POUR LES USAGERS DE TROTTINETTE

Ne pas transporter une tierce personne.

Souscrire une assurance responsabilité civile spécifique.



## En cas de non-respect du code de la route

- Défaut d'éclairage : **11 €**
- Absence d'avertisseur sonore : **11 €**
- Non-respect de l'arrêt au feu orange : **35 €**
- Changement de direction sans avertissement préalable : **35 €**
- Défaut de freinage : **68 €**
- Port de casque audio ou d'oreillette, téléphone tenu dans la main : **135 €**
- Circulation sur le trottoir en agglomération : **135 €**
- Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou à un stop : **135 €**
- Remontée de files par la droite : **135 €**

## Réglementation spécifiques aux trottinettes

- Transport d'une tierce personne : **35 €**
- Conduite d'une trottinette débridée : **135 €**
- Conduite d'une trottinette dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : **1 500 €**

L'absence de permis spécifique à la conduite de vélo et de EDPM ne dispense pas l'utilisateur au bon respect du code de la route.